

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 54  
JUILLET 2025  
ISSN 2555-297 X

## Pour le développement de mobilités régionales durables et inclusives.

Les Régions, autorités organisatrices des mobilités (AOM), ont-elles aujourd'hui les moyens des ambitions de la France en matière de transports ?

Alors que dans le pays les transports – et en particulier le transport routier – sont le premier facteur d'émission de gaz à effet de serre (33% en 2024), figure en bonne place parmi ces ambitions affichées le report modal de voyageurs, de la voiture individuelle et du fret par camions vers des modes de transport collectifs ou moins polluants. Mais comment parvenir à la neutralité carbone à horizon 2050 avec les modes de financement actuels ?

C'est l'un des enjeux de la Conférence nationale de financement des mobilités « Ambition France Transports », voulue par le Gouvernement, attendue depuis 18 mois et désormais sur les rails. Associé en amont de la rédaction du Cahier d'acteurs que le Conseil régional souhaite apporter au débat national, le CESER a contribué aux réflexions avec plusieurs propositions. Rappelons que le budget régional pour les transports en Nouvelle-Aquitaine est, avec 1,2 milliard d'euros, le premier poste budgétaire. Ce sont 100 000 voyageurs qui utilisent chaque jour les TER et 170 000 élèves qui bénéficient des 240 lignes de cars scolaires. Cette compétence de la Région a des effets importants en termes d'aménagement du territoire.

Dès lors, comment se passer d'une loi de programmation permettant d'identifier puis de planifier, dans la durée, les investissements à réaliser et les financements à mobiliser ? Le CESER ne cesse de rappeler, dans ses différents avis sur les finances régionales, que les marges de manœuvre budgétaires des Régions se réduisent alors même qu'on leur confie des objectifs ambitieux. Sur les mobilités, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser une fiscalité cohérente avec les enjeux de décarbonation des mobilités, réorientée des modes les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) vers les modes les moins émetteurs, et socialement plus justes. De plus, le système actuel ne permet pas d'assurer les investissements massifs nécessaires pour la remise à niveau, la modernisation et le développement du réseau ferré, sans lequel aucun développement significatif de l'offre ferroviaire n'est possible. Un nouveau modèle de financement s'impose afin de doter SNCF Réseaux des ressources nécessaires. La proposition régionale de flécher une part des recettes de péages autoroutiers devrait l'y aider.

Il existe une urgence sociale à offrir des solutions de mobilité à celles et ceux qui en sont dépourvus. Il faut aux Régions les moyens du développement d'une mobilité durable, accessible à toutes et tous.

Yves JEAN  
Président

ACTU

## ASSOCIATIONS EN DANGER. POUR UNE RÉPONSE PUBLIQUE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Déjà fragilisé par la crise sanitaire de la COVID-19, une part significative du tissu associatif néo-aquitain traverse aujourd'hui une nouvelle phase critique. Accès au financement de plus en plus restreint, baisses significatives des aides publiques, épuisement des bénévoles : la situation est alarmante. Le CESER tire la sonnette d'alarme et appelle à une mobilisation urgente des pouvoirs publics. Début 2025, un grand nombre d'associations déclare des tensions financières, en particulier dans les secteurs caritatif, culturel, de défense des droits et des causes (dont la protection de l'environnement, les droits des femmes, les droits des enfants...) ou encore d'éducation-formation-insertion. Certaines ont déjà dû réduire ou annuler leurs actions, revoir leur projet associatif, ou encore augmenter la participation financière des usagers.



Cette conjoncture fragilise non seulement l'emploi associatif, mais aussi la pérennité des missions de terrain. Dans un contexte de réduction annoncée des budgets publics, le risque est grand que les associations soient reléguées au second plan des priorités. Face à ce constat, le CESER en appelle aux autorités publiques en région pour maintenir les dispositifs d'aide existants, améliorer les conditions d'accès aux financements publics, simplifier les procédures, et favoriser la coopération plutôt que la mise en concurrence entre acteurs associatifs.



CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉ·ES  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,  
ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

\*en représentation directe et indirecte

### Sommaire Lettre N° 54

Associations en danger	P.1
Rapport : Faire équipe...	P.2
Mobilités	P.3
Budget régional	P.3
Avis Actu	P.3-4
Coopération	P.4

En Nouvelle-Aquitaine, plus d'un.e habitant.e sur deux pratique une activité physique ou sportive de manière régulière. Pourtant, derrière ce constat en apparence encourageant, se cachent de profondes inégalités d'accès. Tout juste un an après les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, CESER a adopté mercredi 11 juin en séance plénière son rapport consacré au sport et, plus précisément, à l'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives en Nouvelle-Aquitaine.

À travers son dernier rapport, le CESER dresse un certain nombre de constats sur l'état des pratiques physiques et sportives dans la Région. Il décrypte les différentes formes d'inégalités face aux pratiques physiques et sportives, qu'il s'agisse de freins liés à l'âge, au sexe ou aux stéréotypes de genre, au handicap, à la santé, à la situation géographique et à l'équipement des territoires...

Face à ces enjeux, le CESER éclaire la réponse publique dans ce domaine, à la fois celle portée par l'État mais aussi par les collectivités territoriales, dans leur diversité. Il apporte des indications sur diverses initiatives en région, dont celles portées par le mouvement sportif. Ce travail insiste sur la nécessaire coordination entre tous ces acteurs et suggère de « Faire équipe » pour « réussir un égal accès aux pratiques d'activités physiques et sportives en Nouvelle-Aquitaine ».

## À savoir : un effet JOP 2024 ?

- Au plan national, constat d'une hausse du nombre de licences sportives estimée à + 5 % en moyenne, plus marquée chez les plus éloignés de la pratique en club, les « seniors » et pour certains sports médaillés aux JOP 2024 (tennis de table, badminton, handisport, escrime, tir à l'arc...) sauf en natation.
- En Nouvelle-Aquitaine, un club sur deux a accueilli de nouveaux licenciés, avec d'assez fortes progressions mais un quart des clubs a dû refuser d'en accueillir (80 % des refus ont concerné des adolescents et enfants) surtout faute d'équipements adaptés et par manque de bénévoles pour encadrer les activités.



## Des enjeux de santé, sociaux ou sociétaux et territoriaux



Les enjeux sont à la fois sanitaires, sociaux et territoriaux. Sur le plan sanitaire, la sédentarité et l'inactivité physique génèrent un coût estimé à 140 milliards d'euros pour la société. Les inégalités sociales sont marquées : les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou à faibles revenus rencontrent davantage d'obstacles à la pratique. Territorialement, l'accès aux équipements varie fortement selon les zones urbaines, périurbaines ou rurales. Les territoires ruraux souffrent

d'un manque d'infrastructures, tandis que les zones urbaines peuvent être confrontées à une saturation des équipements existants. Ces disparités renforcent les inégalités d'accès et nécessitent une action publique ciblée et coordonnée.

Les enquêtes disponibles révèlent une grande diversité de perceptions de l'activité physique ou sportive : plaisir, contrainte, santé, sociabilité, rééducation... Ils mettent en lumière des attentes fortes en matière d'accessibilité, de diversité des pratiques et de reconnaissance des bienfaits du sport au quotidien.

## À savoir :

- 56 % des habitant.es de Nouvelle-Aquitaine déclarent pratiquer une activité physique ou sportive de manière régulière (au moins une fois par semaine) et 68 % une activité plus occasionnelle.
- Un quart des Néo-aquitains et Néo-aquitaines licencié-es dans un club sportif, soit 1,6 million de licences en 2023 avec des spécificités régionales : rugby, handball, golf, voile, surf, randonnée pédestre, équitation, pelote basque... et une part importante de très jeunes licencié.es (42 % ont moins de 15 ans).
- Des pratiques de plus en plus diversifiées : en plein air (40 %), à domicile (28 %), dans des équipements (20 %), libres ou autonomes (62 %), encadrées en club (17 %), en structure commerciale (10 %), assistées numériquement...
- La santé et la forme, le plaisir et la détente (parfois associés à la convivialité) et le contact avec la nature (plus présent en Nouvelle-Aquitaine) sont les principales motivations. La compétition et le dépassement de soi plus marginalement évoqués, plus significatifs chez les plus jeunes.
- Les freins identifiés sont multiples : problèmes de santé, coût des activités, emploi du temps contraint, isolement géographique ou social, manque de structures d'accueil adaptées.



## Les préconisations du CESER

Trois grandes priorités structurent les recommandations formulées.

### Mieux organiser et coordonner l'action publique

L'action publique en matière sportive est portée par tous les échelons (État, Conseil régional, Conseils départementaux, communes et intercommunalités), notamment en ce qui concerne l'accès aux pratiques. Le CESER propose de décliner à l'échelle territoriale la démarche déjà réalisée à l'échelle régionale dans le cadre de la Conférence régionale des sports (Projet sportif territorial) : des Projets sportifs locaux à l'échelle intercommunale, précédés de diagnostics territoriaux inspirés de la démarche Diag'Act proposée par l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps).

### Mieux s'adapter aux pratiques et aux publics



Les pratiques se développent et se diversifient sans cesse mais un tiers de la population reste à l'écart pour diverses raisons. Il s'agit de répondre à une demande d'offre de loisirs et de pratique adaptée, au-delà des objectifs purement sportifs de performance.

Plusieurs pistes sont proposées par le CESER : promotion des pratiques auprès de tous les publics, et leur accompagnement notamment pour les plus éloignés, rénovation des équipements existants, développement des activités adaptées (sport santé, sport en entreprise, sport pour les personnes en situation de handicap), soutien aux associations sportives, notamment en matière de bénévolat et de professionnalisation compte tenu de difficultés accrues (bénévolat et financements publics).

### Conforter la gouvernance et l'articulation des politiques publiques

L'objectif est de permettre l'interconnaissance, une large concertation et mise en réseau des acteurs dans le cadre de l'élaboration de Projets sportifs locaux. Il s'agit aussi de favoriser l'implication des acteurs du mouvement sportif dans les Conférences territoriales de santé et, réciproquement, des acteurs de la santé et du social dans les commissions de travail de la Conférence régionale du sport (CRdS). En somme, favoriser une approche intersectorielle et inclusive du développement des activités physiques et sportives. Enfin, le CESER appelle à ce que les politiques sportives à l'échelle territoriale puissent être évoquées dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique.

**Faire équipe, autrement dit travailler de manière cohérente et coordonnée dans un objectif commun et au plus près des besoins ou de la demande, est le principal message du CESER.** Les pratiques d'activités physiques et sportives doivent s'inscrire dans les habitudes et les parcours de vie des personnes, et être conçues comme facteurs de vie en bonne santé, d'épanouissement personnel, de convivialité et de cohésion sociale, d'apprentissage de règles de vie en commun et de citoyenneté.

S'il y avait un héritage à retirer des derniers Jeux olympiques et paralympiques 2024 et de leur organisation, c'est peut-être bien celui-là : cette capacité à fédérer des énergies dans la durée au service d'un projet commun porteur de valeurs.



## Mobilités

# POUR UNE REFONTE DU FINANCEMENT



Une large concertation intitulée « Ambition France Transports » vient d'être lancée par l'État, visant à repenser le modèle de financement des transports et l'avenir des mobilités. La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité se faire entendre pour mettre en avant ses spécificités régionales et ses propositions. Le Conseil régional a sollicité en amont le CESER pour formuler une proposition régionale offensive et pertinente à même de répondre aux enjeux, de plus en plus pressants, de développement de mobilités régionales durables et inclusives.



Parmi les propositions les plus structurantes, le CESER a retenu en particulier la proposition régionale d'une loi de programmation, permettant une planification à 5 ou 10 ans des investissements et des financements liés aux infrastructures de transport, en particulier ferroviaires.

Le CESER réaffirme en effet l'enjeu central de la performance du réseau ferré, sans lequel aucun développement significatif et durable de l'offre ferroviaire – voyageurs et marchandises – ne sera possible. Un nouveau modèle de financement du réseau s'impose afin de doter le gestionnaire d'infrastructure des ressources nécessaires, à la hauteur des ambitions.

Dans cette perspective, le CESER appelle l'État à assumer pleinement ses responsabilités de propriétaire de l'infrastructure, y compris pour les lignes de desserte fine du territoire qui font jusqu'alors l'objet d'un co-financement des Régions.

L'Assemblée partage la proposition régionale de « mobiliser une fiscalité cohérente avec les enjeux de décarbonation mobilités et socialement plus juste » avec une réorientation de ressources liées aux modes de transport les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES), vers le développement de modes de transport moins émetteurs, c'est-à-dire flécher une part des recettes de péages autoroutiers vers le ferroviaire.

En complément, pour que la Région dispose des moyens d'exercer ses compétences, le CESER propose d'élargir les sources de financement, en lien avec les enjeux climatiques : instituer une taxation sur le kérosène, attribuer l'actuelle « Taxe sur les billets d'avion » (TSBA), augmentée en 2025, au financement de la mobilité décarbonée. Une taxation des navires de croisière, dont l'impact environnemental est de plus en plus critiqué, pourrait également être proposée ainsi qu'une taxe sur les plus-values immobilières liées à l'amélioration de l'offre de transport par exemple, une taxe sur les bureaux, inspirée de celle du Grand Paris.

Un abaissement du taux de TVA à 5,5 % pour les transports collectifs du quotidien, considérés comme des services essentiels dans le contexte de transition écologique, pourrait aussi être proposé. Face à l'urgence écologique et sociale, le CESER appelle à une action publique forte, dotée de financements adaptés pour une politique de mobilité durable, inclusive et résiliente. Il soutient les grandes orientations de la contribution de la Région en formulant des pistes de réflexion complémentaires pour donner aux Régions des moyens d'exercer leur compétence « mobilité ».



## Formation professionnelle

# UN DISPOSITIF PLUS ACCESSIBLE MAIS DES INQUIÉTUDES



Consulté sur l'évolution du cadre d'intervention régional relatif à la rémunération et la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle, le CESER a salué les clarifications proposées sur les modalités de rémunération, la définition des publics éligibles et la gestion des dossiers. Néanmoins, des inquiétudes ou alertes sont formulées, sur un transfert de charges administratives vers les organismes de formation au détriment de leur mission d'accompagnement social, sur l'arrivée de nouveaux opérateurs sans garanties de qualité de l'accompagnement, sur la diversité croissante des publics concernés (jeunes décrocheurs, chômeurs longue durée, reconversions, personnes en précarité). Cela nécessitera un renforcement des compétences d'accompagnement socio-pédagogique.

Par ailleurs, la réforme du RSA, qui impose désormais un minimum de 15 heures d'activité hebdomadaire pour certains allocataires, devrait mécaniquement accroître les demandes de formation. Pour le CESER, une anticipation budgétaire et organisationnelle est indispensable et les cinq millions d'euros annoncés pourraient s'avérer insuffisants. Le CESER plaide pour une meilleure coordination entre les acteurs territoriaux (missions locales, prescripteurs, organismes de formation, structures d'insertion...) pour limiter les risques de ruptures de parcours, de retards de versement des aides, ou encore d'isolement ou de surcharge des organismes de formation pour l'instruction des droits.



## Budget régional

# INQUIÉTUDES SUR LA BAISSÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS



À l'occasion de l'examen du compte administratif 2024, le CESER a salué la bonne gestion budgétaire de la Région, les bons taux de réalisation, tant en fonctionnement qu'en investissement. Au-delà de la performance financière, il a souligné que ces taux élevés attestent de la mise en œuvre concrète des actions programmées même si un taux de réalisation satisfaisant ne garantit pas l'adéquation avec l'ensemble des besoins exprimés par les usagers.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, la Région doit en effet composer avec de nombreuses contraintes :

- une stagnation des ressources due en partie à la baisse des dotations de l'État ;
- une maîtrise des charges de fonctionnement malgré certaines hausses rendues inévitables par le contexte réglementaire ;
- une baisse tendancielle, et probablement durable, de l'épargne brute ;
- un encours et des charges d'emprunt en progression continue pour soutenir un programme d'investissement ambitieux ;
- une épargne nette en diminution régulière.



Le CESER a exprimé sa préoccupation croissante quant aux effets cumulatifs de la contraction des budgets publics, particulièrement dans les champs relevant de compétences partagées. Il alerte sur les conséquences possibles pour de nombreux acteurs associatifs, économiques ou territoriaux, qui voient leur capacité d'action fragilisée.

La baisse des moyens et la recentralisation des crédits mettent les collectivités, notamment les Régions, en difficulté. Leurs marges de manœuvre budgétaires se réduisent, alors même qu'on leur confie des objectifs ambitieux et qu'on les contraint par des règles strictes.

Il est urgent de permettre une réelle mise en œuvre de la décentralisation, en assurant aux collectivités les moyens nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Concernant plus spécifiquement la proposition de budget supplémentaire 2025, le CESER a salué les crédits complémentaires dédiés aux Parcs naturels régionaux et s'est interrogé sur certains choix budgétaires en matière de développement économique (financement du projet Flying Whales), de culture, de sport et d'estimations des besoins pour le financement de la formation professionnelle.



## Développement économique

# UNE APPROCHE ADAPTÉE AUX ENJEUX SPÉCIFIQUES DES TERRITOIRES



En Nouvelle-Aquitaine, 16 territoires (sur 183 en France) ont été labellisés par l'État et sont engagés en faveur de la réindustrialisation du pays dans le cadre du programme Territoires d'industrie, co-piloté par l'État et la Région. Le CESER a salué cet engagement régional aux côtés de l'État pour le développement économique, et la complémentarité orchestrée avec son propre dispositif des Contrats néo-aquitains de l'emploi territorial (Cadet). En effet, ces deux outils de relance économique et de réindustrialisation permettent de mailler de manière pertinente le territoire néo-aquitain en intervenant sur des territoires et auprès d'acteurs différents. Ils peuvent également être combinés avec succès, comme tel est le cas en Creuse, où le Cadet Ouest Creuse et le territoire d'industrie Creuse Industrie se superposent et se complètent.

Plus localement, le territoire Lacq-Pau-Tarbes a signé, dans la continuité du premier contrat 2018-2022, son second Contrat d'industrie pour la période 2023-2027. Dans un souci de perfectibilité de la démarche, le CESER a encouragé le Conseil régional à développer et à affiner l'évaluation de ce programme, afin de disposer de données précises sur les effets du dispositif sur l'emploi, le tissu économique, les ressources naturelles et la biodiversité, et encourager les collaborations interfilières. Il propose par ailleurs d'intégrer davantage les représentants de salariés dans les instances de gouvernance et de suivi du programme.



En déplacement dans les Pyrénées-Atlantiques - et plus précisément dans le bassin de Lacq - en juin, le CESER a souhaité échanger avec les acteurs et actrices du territoire béarnais :

- Sous la conduite de son Directeur, Saïd HASNAOUI, les membres du CESER ont visité les locaux du Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) Pyrénées-Atlantiques et Landes « Lacq Odyssée / Science Odyssée », installé au sein du complexe MI[X] qui compte également une médiathèque, un cinéma, une galerie d'art contemporain, un musée « d'art modeste », un restaurant, une compagnie de théâtre, une cyber base.
- Accueillis à Mourenx, par son maire et président de la Communauté de communes de Lacq Orthez, Patrice LAURENT, les membres du CESER ont échangé sur les projets de ce territoire labellisé « Territoire d'Industrie » avec Audrey LE-BARS, présidente-directrice générale du groupement d'intérêt public (GIP) CHEMPARK et directrice du projet Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes et par ailleurs membre associée de la Section « Veille et prospective » du CESER.
- Dernière étape, une présentation passionnante de l'Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux par son directeur Jean-Marc SOTIROPOULOS. Ce grand laboratoire de chimie à l'échelle française compte plus de 300 personnes et rassemble un très large éventail d'expertises du monde de la chimie. Il travaille notamment sur des matériaux biosourcés, sur les contaminants émergents, sur le stockage et la production de nouvelles énergies.

Les thèmes abordés à l'occasion de ces fructueux échanges sont au cœur des préoccupations du CESER et alimenteront ses travaux en cours portant sur les **questions de transition écologique et de mutation industrielle**.



La coopération transfrontalière entre le CESER et le Consejo Económico y Social (CES) de la Communauté autonome du Pays Basque est ancienne. Les échanges engagés dès les années 1990, avec des phases plus ou moins intenses se sont concrétisés par des travaux communs sur différents sujets : tourisme, transports, énergies renouvelables, mobilité transfrontalière, innovation

et transfert de technologie, plan stratégique de l'Eurorégion... Ces échanges ont été confortés par la politique de coopération des trois Régions française et espagnoles (Nouvelle-Aquitaine, Euskadi et Navarre) autour d'une « Eurorégion » constituée sous forme de groupement européen de coopération territorial. Dans la perspective de redynamiser cette coopération, le CESER a eu le grand plaisir d'accueillir lors de son Assemblée plénière de juin, Javier MUÑECAS HERRERAS, président du CES Vasco - EGAB (Consejo Económico y Social del País Vasco), accompagné d'une délégation restreinte.



### 3 questions à Javier MUÑECAS HERRERAS

#### 1. Quel est l'objectif du Conseil économique et social (CES) de la Communauté autonome du Pays basque concernant la visite au CESER de la Nouvelle-Aquitaine ?

Tout d'abord je remercie vivement le président Yves JEAN de nous avoir invité. Cette visite vise à relancer et renforcer la coopération bilatérale, établie depuis plus de vingt ans entre le CES du Pays basque et le CESER, et dont la pertinence est aujourd'hui renforcée.

Elle nous a permis d'envisager ensemble les modalités les plus adaptées pour poursuivre ce partenariat dans les années à venir.

#### 2. Pourquoi la coopération entre les sociétés civiles d'Euskadi et de Nouvelle-Aquitaine vous semble-t-elle essentielle ?

Nous considérons que la coopération entre nos deux conseils est essentielle, car nos territoires partagent des liens culturels et économiques forts qu'il convient d'entretenir et de renforcer. Nous faisons également face à des enjeux communs qui dépassent les frontières physiques ou politiques, notamment du fait de notre appartenance à l'espace atlantique européen. Nos territoires doivent unir leurs efforts pour relever les défis liés, par exemple, au changement climatique, à la transition écologique ou encore à la transition numérique. Par ailleurs, la participation de la société civile au processus de décision politique est indispensable dans des sociétés plurielles, car elle permet de renforcer la démocratie en apportant une connaissance fine des besoins réels des citoyens, rendant ainsi les décisions publiques plus pertinentes.

#### 3. Vous avez assisté à l'ouverture de la séance plénière du CESER. Quelles sont vos impressions? Avez-vous relevé des similitudes ou des différences avec le fonctionnement du conseil que vous présidez ?

Grâce à cette visite, j'ai pu approfondir ma connaissance du fonctionnement du CESER. Si nos deux conseils représentent la diversité de la société civile organisée sur nos territoires respectifs, j'ai été impressionné par la taille de votre assemblée, ce qui s'explique par l'étendue de nos régions (le Pays basque compte 2,2 millions d'habitants pour un territoire d'à peine 7000 km<sup>2</sup>). J'ai également noté l'importance de la participation en présentiel, qui suppose un engagement significatif des membres de l'assemblée, compte tenu de la superficie de la région, et témoigne de l'intérêt des conseillers et conseillères. Pour notre part nous privilégions les séances en visioconférence. Je reconnais néanmoins l'intérêt du présentiel, qui favorise des échanges plus directs et personnels. Je souhaite également souligner la parité femmes-hommes au sein de votre assemblée plénière. Enfin, j'ai été marqué par la qualité des débats : chez nous, les séances plénières sont davantage consacrées à l'adoption de contributions qui ont déjà fait l'objet de discussions approfondies en amont, au sein des instances de travail.

Rendez-vous est pris pour présenter les travaux du CESER devant le Consejo Económico y Social (CES) de la Communauté autonome du Pays Basque dans les prochains mois.

# LE QUESTEUR DU CESE À BORDEAUX



Le CESER a eu le plaisir d'accueillir en séance plénière de juin le questeur du Conseil économique social et environnemental (CESE), Pierre GOGUET. « Régional de l'étape » comme il s'est lui-même défini puisque (notamment) ancien président de la CCI Bordeaux-Gironde, il a répondu sans détours aux questionnements des conseillères et conseillers du CESER. Les échanges ont porté principalement sur les travaux en cours du CESE, ses modes de fonctionnement et contraintes, notamment en termes d'agenda et de délais de production des avis, sur l'articulation entre les différents niveaux des institutions de la société civile organisée - CESE national, CESER régionaux et Conseils de développement local (Codeu),...

# LE CESER SOUTIEN LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Il y a quelques mois à peine, l'adoption en commission de l'Assemblée nationale de deux amendements visaient la suppression des CESER. Une nouvelle séquence a été ouverte en juin, les sénateurs ayant adopté sur proposition du gouvernement lui-même une mesure visant à donner un pouvoir de dérogation aux préfets, qui permettrait aux intercommunalités qui le demandent de ne pas créer un Conseil de développement (Codeu). La place et le rôle que peut jouer la société civile dans la construction et la conduite des

politiques publiques est aujourd'hui remis en cause. Le CESER partage pleinement l'appel des Conseils de développement, via leur coordination nationale lancé aux parlementaires, pour supprimer l'article 4 ter de la loi dont l'examen va commencer à l'Assemblée nationale. Convaincu de la qualité du travail des Conseils de développement et de l'utilité de leur mission, le CESER entend poursuivre son partenariat, formalisé en avril dernier dans le cadre d'une de coopération.

Lors de son déplacement à Pau, une délégation du CESER a rencontré le Conseil de développement du Pays de Béarn. L'occasion pour son président, Jean-Marc GRUSSAUTE et Régine CHAUVET, membre du Codev, de présenter le travail original et fondateur : le Portrait singulier du Béarn. Celui-ci est la première contribution du Conseil de développement prenant position en faveur d'une politique volontariste d'attractivité pour le territoire Béarnais.



ISSN : 2555-297 X  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo - Réalisation : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Florian Delage, Alban Gilbert, Ruben Moncoucut, Sébastien Ortola, Françoise Roch - AdobeStock : David, kovalenkopetr, Richard Villalon - Flickr : Bernard Blanc - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

